Maroc-Sierra Leone : six accords de coopération

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 26-03-2008 00:30:18

Le Maroc et la Sierra Leone ont conclu, lundi soir, six accords pour promouvoir la coopération bilatérale dans les domaines économique, scientifique, culturel, sportif et religieux, à l'issue de la 2ème commission mixte tenue à Rabat.

Ces accords ont été signés par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Taieb Fassi Fihri, et son homologue sierra-léonaise, Mme Zainab Hawa Bangura, qui ont coprésidé les travaux de cette commission.

Les deux parties ont ainsi conclu un accord-cadre de coopération économique, technique, scientifique et culturelle destiné à stimuler les échanges dans ces domaines, à travers l'établissement de partenariats entre les organismes et les entreprises des deux pays.

Le deuxième accord porte sur l'annulation mutuelle de visas pour les titulaires des passeports diplomatiques, de service ou les passeports spéciaux.

Quant au troisième accord, il concerne la coopération dans le domaine religieux et envisage particulièrement l'échange d'expériences en matière de mémorisation du saint Coran et de patrimoine islamique. Selon cet accord, les deux parties conviennent d'organiser des séminaires au profit des imams et de renforcer la coopération dans les domaines de recherche et des études islamiques.

Le quatrième accord vise à consolider la coopération bilatérale dans le domaine de la jeunesse et des sports, à travers la participation aux forums, conférences et ateliers destinés aux jeunes, organisés dans les deux pays.

Il prévoit aussi l'échange des expériences, des documents et des visites d'experts en matière d'encadrement des jeunes et d'organisation conjointe de manifestations sportives.

Le Maroc et la Sierra Leone ont, en outre, signé un programme exécutif de coopération culturelle visant à favoriser l'échange du savoir-faire et des expériences relatifs à la gestion des centres culturels et des maisons d'édition, et à raffermir la coopération dans les domaines archéologique et de la préservation du patrimoine.

De même, les deux pays ont conclu un accord de coopération dans le secteur de l'électricité. Cet accord a été signé, du côté sierra-léonais, par le ministre des Finances, du Développement et de la Planification économique, M.David O. Carew, et, du côté marocain, par le directeur général de l'Office National de l'Electricité (ONE), M. Younes Kamal Maamar.

A cette occasion, M. Fassi Fihri a souligné la détermination du Maroc à oeuvrer pour consolider davantage ses relations avec les pays africains, notamment la Sierra Leone, particulièrement dans

les secteurs des pêches maritimes, de l'agriculture et des mines.

Il a mis l'accent sur la ferme volonté de SM le Roi Mohammed VI et du président sierra-léonais, M. Ernest Bai Koroma, d'aller de l'avant dans le sens du raffermissement des liens bilatéraux et de la coopération sud-sud.

De son côté, Mme Bangura s'est félicité des résultats "importants" de cette deuxième commission mixte, relevant que cela témoigne de l'intérêt porté par les deux pays au développement et au renforcement des relations bilatérales.

La 2ème session de la commission mixte, a-t-il ajouté, a permis aux deux parties d'évaluer les progrès réalisés depuis la signature de l'accord initial en 2003, et de tracer les perspectives et "la voie à suivre" pour l'intérêt des deux pays.

MAP